

Programme en matière juridique : (discours)

Je remercie et félicite Olivier pour sa présentation vivante et professionnelle sur le thème Jeunesse et Sports.

Toutefois, après les finances, l'urbanisme est un domaine qui revêt une importance stratégique pour une commune.

En effet, l'urbanisme intéresse chaque habitant car il a une conséquence directe sur le cadre de vie, sur l'habitat, et sur ce que nous laissons à notre descendance.

L'urbanisme, c'est aussi l'architecture, le visuel, le beau. La dimension architecturale devrait être systématiquement prise en compte.

Or, lorsque nous regardons aujourd'hui Caumont, il y en a grandement besoin.

Pour que Caumont garde son identité, nous vous proposons:

-Une augmentation raisonnable du nombre d'habitants pour les 6 ans à venir grâce à une urbanisation maîtrisée

-La préservation des zones agricoles et naturelles et le développement des espaces verts,

Nous ne devons pas en effet oublier l'origine rurale de Caumont.

Nous nous proposons également de contribuer :

-à la revalorisation et la rénovation du patrimoine et du centre ancien

-ainsi qu'au développement et la dynamisation des entreprises et du commerce

Caumont doit être une ville accueillante et accessible à tous (enfants, mais aussi personnes handicapées et séniors que nous ne devons pas oublier)

Caumont doit être également tourné vers l'avenir avec la prise en compte de la dimension écologique et environnementale dans un développement durable

Nous n'oublierons pas la problématique des risques d'inondations

Nous participerons à toutes structures en matière environnementale utiles pour la commune et dans lesquelles, aujourd'hui, Caumont brille par son absence.

-Enfin, une étude approfondie sur la problématique des logements sociaux sera réalisée

Vous le savez, la loi rend leur construction obligatoire, c'est un fait.

Et Caumont ne respecte pas le quota de 20% imposé par la Loi.

Mais, à quoi sont-ils hélas trop souvent associés : aux problèmes d'incivilité et d'insécurité.

Personne ne souhaite la construction de logements sociaux à côté de chez soi mais pour certains, c'est une nécessité.

Je vous rassure, il ne s'agit pas de dénaturer Caumont par des constructions sans goût, de tout bétonner mais de conserver l'image d'un village provençal dans lequel il fait bon vivre.

Nous nous engageons à ne pas en construire à tous les coins de rue, ni en zone inondable. Il n'y aura jamais de logements sociaux sur le terrain inondable du Pré du May. Ceux qui seront construits seront réservés aux caumontois. Je le redis réservés aux caumontois.

-Une relecture du PLU (Plan Local d'Urbanisme) existant sera effectuée afin de le mettre en adéquation avec ces orientations

Concrètement, nous vous proposons de :

-Mettre en place un service « Allo Mairie » avec un numéro de téléphone pour signaler tous les problèmes de défaut d'entretien, comme cela se fait à Avignon ou à Cavaillon

-Mettre en place une équipe de techniciens qui circule en permanence dans la commune pour diagnostiquer et résoudre ces problèmes

En conclusion, il s'agit de Tourner Caumont vers l'avenir tout en protégeant l'héritage patrimonial de nos anciens pour nous et nos enfants.

Juridique :

Dressons un constat :

Nous assistons aujourd'hui à une juridiciarisation de la société sur le mode américain.

Il y a quelques années, on hésitait à s'en prendre à l'Etat ou aux Collectivités locales.

Ce n'est plus le cas. Que cela soit une bonne chose ou pas, là n'est pas le problème.

La réalité, c'est que la responsabilité des communes, de leurs élus et de leurs fonctionnaires est de plus en plus souvent mise en cause.

Cette responsabilité peut être recherchée sur le plan administratif, mais aussi civil et beaucoup plus grave sur le plan pénal.

Tous les jours, les communes reçoivent des courriers dans lesquels leur responsabilité administrative est mise en cause.

Il peut s'agir de dommages subis à cause un défaut d'entretien de l'ouvrage ou de la voie publique : nids de poule, chutes de branches ou dues au mauvais état de la chaussée ...

Il peut s'agir également d'éléments plus exceptionnels et plus graves comme les inondations ou un effondrement de tribunes dans un stade.

De plus, aujourd'hui, les actes administratifs pris par les communes sont très fréquemment attaqués.

Ainsi, les permis de construire font très souvent l'objet d'une demande d'annulation.

En conséquence, une commune doit dans ce contexte sécuriser au maximum ses actes.

Or, à qui avons-nous affaire en général dans les communes : à des décideurs qui ne sont pas juristes et ne font parfois pas la différence entre intérêt général et personnel.

En conséquence, certaines délibérations sont prises, soit en ne respectant pas la réglementation, soit en en faisant une interprétation erronée.

D'autres délibérations du Conseil municipal font l'objet de retraits systématiques et successifs ou encore plus grave sont annulées par le Tribunal administratif.

On peut citer pour exemples : Les délibérations et les permis de construire du Pré du May et l'incorporation dans le domaine public communal par la procédure des « biens sans maître » de terrains appartenant à des particuliers et des familles originaires de Caumont.

Conséquence : une mauvaise image de la commune auprès du Tribunal administratif, de la Préfecture et des avocats qu'il s'agit de restaurer.

Je le redis : la responsabilité de la commune, du Maire, des élus et des fonctionnaires peut être recherchée sur le plan administratif, mais aussi il et beaucoup plus grave sur le plan pénal.

Sur le plan pénal, le Maire et les élus engagent leur responsabilité personnelle notamment en cas de faux et usages de faux en écritures publiques, concussion, corruption, prise illégale d'intérêt, délit de favoritisme,...

Plus personne ne veut de ce type d'élus.

Nous nous engageons à être des élus honnêtes et irréprochables. Je le répète honnêtes et irréprochables.

En conclusion, nous vous proposons de mettre nos expériences de vrais professionnels au service de chaque caumontoise et caumontois.

Pour ce qui me concerne et si vous nous accordez votre confiance, je mettrai mon expérience professionnelle au service de la collectivité et serai votre interlocuteur en ce domaine.

Je passe maintenant la parole à André HERVIEUX qui va vous expliquer comment nous allons éradiquer tous les nids de poule, d'autres volatiles ou de serpents à sonnette. Je vous remercie